

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)  
Mühlestrasse 2  
3063 Ittigen

Berne, 16 janvier 2019 / nb  
VL atterrissages en campagne

Par e-mail: [LESA@bazl.admin.ch](mailto:LESA@bazl.admin.ch)

**Révision partielle de l'ordonnance sur les atterrissages en campagne (Ordonnance sur les atterrissages en campagne, OSAC)  
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cette révision partielle de l'OSAC.

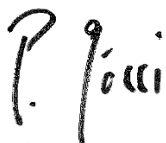
Dans le cadre de la consultation sur la modification de la loi sur l'aviation (LA), en 2015, le PLR avait fait part de son scepticisme quant à une réglementation des places d'atterrissage d'hôpitaux et pour opérations de secours dans la LA, craignant des coûts d'investissement élevés et dénonçant une régulation supplémentaire évitable. Les Libéraux-Radicaux avaient alors salué le choix subséquent du Conseil fédéral de renoncer à cette intégration.

Il est positif que la modification proposée conserve le régime des compétences cantonales en matière d'aménagement du territoire et de construction. Les principaux acteurs concernés ayant été consultés lors des travaux préparatoires, le PLR ne voit pas de raison de s'opposer à cette révision de l'OSAC.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi  
Conseillère nationale

Samuel Lanz